
PANAMA – GAC : Groupe de travail sur la loi internationale et les droits de l’homme

Mercredi 27 juin 2018 – 08h30 à 09h00 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

JORGE CANCIO :

Bonjour à tous. Mon nom est Jorge Cancio. Je viens de la Suisse. Et nous allons commencer dans une minute environ cette réunion du groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international. Je vous prie donc de prendre place, de vous préparer pour commencer la séance d’ici peu. Merci.

OK. Nous allons donc commencer. Aujourd’hui nous avons une séance d’une demi-heure de ce groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international. Vous avez l’ordre du jour affiché sur l’écran. Nous allons parler de questions internes de ce groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international et la loi internationale et nous verrons comment faire le suivi des questions abordées, notamment compte tenu de la prochaine réunion à Barcelone.

Deuxièmement, ce nous allons recevoir des informations mises à jour et nous analyserons peut-être les démarches à suivre en rapport au cadre d’interprétation de la valeur fondamentale des droits de l’homme incluse dans les statuts constitutifs de l’ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Voulez-vous faire des commentaires sur les questions abordées? Je ne vois personne, alors nous allons donc commencer avec le premier point de notre ordre du jour et je voulais vous signaler, surtout aux nouveaux participants, ou ceux qui ne sont pas très au courant sur le travail de ce groupe de travail, et bien, je veux vous dire que ce groupe a été créé en 2015, et depuis nous menons des réunions lors de chacune des réunions en personne de l’ICANN. Si je me souviens bien, le groupe a commencé avec deux coprésidents, mais [inaudible] du Pérou et Mark Carvell du Royaume-Uni, malheureusement, ils ne participent plus de ces activités; ils sont partis très récemment. Je crois que Carvell a quitté l’ICANN après Abu Dhabi et [Milargos] après San Juan. Le troisième coprésident c’est donc moi-même, et je fais partie de l’équipe de dirigeants de ce groupe de travail vers la fin de 2015. Et maintenant, je suis le seul président parce que je n’ai pas de coprésident qui m’accompagne.

Alors la question est la suivante. Il y a des volontaires qui souhaitent venir participer à l’équipe de dirigeants de ce groupe? Cela aiderait vraiment beaucoup, croyez-moi. Et vous devriez, dans ce cas, me dire si vous êtes intéressés à y participer pour que je puisse communiquer ceci à la présidente du GAC, à Manal qui est la personne responsable de désigner les présidents du groupe de travail du GAC. Alors je ne sais pas si

vous voulez vous porter candidat ou si vous souhaitez faire des commentaires. Sinon, nous allons maintenant aborder la question- pardon, nous allons aborder la question pendant la période, pendant notre travail de la période intersessions et voir la proposition pour occuper ces postes de direction.

Mon ami Kavouss demande la parole.

IRAN :

Merci, Jorge. Merci chers collègues. Tous les coprésidents ont travaillé activement. En fait, Mark n’est pas là, mais il a fait des contributions très importantes. Il a travaillé de manière constructive au GAC et dans le cadre d’interprétation des ressources humaines, etc., etc. quand il a été présenté.

Le Royaume-Uni, la Suisse et le Brésil a présenté au groupe et vous devez vous en souvenir qu’ils ont défendu leur position, car il y a eu qui ont demandé de retirer ces perspectives. Et selon votre style modéré, à la Suisse entre guillemets, vous avez réussi à faire en sorte de garder l’essence du cadre d’interprétation. Et comme vous l’avez mentionné, nous pourrions peut-être travailler à la fin de cette réunion ou pendant la période intersessions pour voir qui se porte volontaire pour vous aider, pour collaborer avec vous.

Je ne crois pas que ce soit une question urgente, c’est-à-dire qu’il soit nécessaire de le décider maintenant ; je crois plutôt que cela mérite une réflexion. De toute manière, nous remercions la participation active des coprésidents précédents et la vôtre bien entendu. Merci.

JORGE CANCIO : Merci de vos propos si gentils ; merci de votre remerciement au travail des coprésidents précédents, notamment adressé à Mark Carvell. S’il n’y a plus de commentaires sur la question, nous allons continuer. Notre collègue de la Bosnie veut faire un commentaire.

BOSNIE HERZÉGOVINE : Bonjour. Je me porte volontaire pour participer à ce groupe de travail ; je veux seulement participer, je ne veux pas être coprésidente.

JORGE CANCIO : Bien. Justement, j’allais vous poser cette question-là. Si vous participez à ce groupe, vous verrez que pendant la prochaine réunion, ce serait approprié de vous porter candidat pour la vice-présidente, ou même après, pourquoi pas. Parce que ce serait vraiment utile d’avoir de nouveaux participants, de nouvelles voilà au cours de nos débats.

Et je vois que Kavouss lève encore une fois la main.

IRAN :

Oui et on pourrait trouver un équilibre entre les genres ; c’est quelque chose de prioritaire à l’ONU et aussi à l’ICANN, c’est-à-dire d’avoir un équilibre entre les sexes. Des 17 ministres de l’Espagne, 11 c’est des femmes et c’est bien. Maintenant, l’Espagne peut parler d’une équité, d’un équilibre. Alors ce serait formidable d’avoir une dame comme coprésidente.

JORGE CANCIO :

Absolument. Il y a plein de consensus à cet égard. Merci.

Outre les postes de dirigeants, nous avons un plan de travail qui a été approuvé à la fin de 2015 ou lors des premières réunions de 2016. Alors, je propose de partager encore une fois ce plan de travail entre les membres du groupe et aussi avec les nouveaux membres souhaitant participer. Envoyez-moi un e-mail. Vous pouvez copier Julia du personnel qui nous donne du soutien, et nous allons nous assurer de vous inclure dans la liste de diffusion de notre groupe.

Dans ce plan de travail créé il y a plus de deux ans, il y a quelques questions qui méritent d’en faire le suivi. Ce suivi n’a pas pu être fait au moment où il fallait parce qu’on était très occupés avec le cadre d’interprétation ; nous en reparlerons lors

du deuxième point de l’ordre du jour. Alors, si vous êtes tous d’accord, nous allons partager ce plan de travail pendant la période intersessions. Nous allons recevoir des commentaires, de nouvelles idées, et nous espérons bien qu’il y ait des volontaires pour occuper les différents postes nécessaires pour aborder les différents domaines de travail de ce groupe.

Je vais interpréter que les membres du groupe de travail n’ont pas d’objection et alors nous allons passer maintenant au deuxième point de l’ordre du jour : une mise à jour de notre situation actuelle par rapport au cadre d’interprétation de la valeur fondamentale des droits de l’homme, y compris inclus dans les statuts constitutifs de l’ICANN.

Dans notre ordre du jour, il y a un point que l’on traitera aujourd’hui ou demain. Et en vertu de ce point-là, un des coprésidents du CCWG-Responsabilité - je crois que ce sera [inaudible] - est ici avec nous et va nous expliquer quelle est la situation de la piste de travail² du groupe de travail intercommunautaire sur l’amélioration de la responsabilité de l’ICANN.

Comme vous le savez, ce groupe de travail intercommunautaire a le GAC comme une des organisations membres. Ce groupe a travaillé au cours des deux dernières années dans un nouvel ensemble de recommandations pour améliorer la responsabilité

de l’ICANN. Un des sous-groupes de ce groupe de travail que je viens de mentionner a travaillé sur les droits de l’homme ; il a développé un cadre d’interprétation de la valeur fondamentale des droits de l’homme inclus dans les statuts constitutifs en vertu de la modification approuvée par la communauté lors de la réunion de Marrakech en 2016. tout cela a été inclus dans les statuts constitutifs et sont entrés en vigueur en octobre 2017. ces valeurs fondamentales des droits de l’homme dépendent des développements du cadre d’interprétation pour entrer en vigueur. Le cadre d’interprétation doit apporter davantage de contenu sur cette valeur fondamentale et expliquer ce que cette valeur signifie dans le contexte de l’ICANN, et aussi comment cette valeur fondamentale peut être interprétée. Une partie de cet exercice du cadre d’interprétation implique également un document intitulé « Considérations » qui apparaît comme pièce jointe au cadre d’interprétation. En ce moment, il y a des directives ou des lignes directrices assez générales sur la mise en œuvre ultérieure de cette valeur fondamentale des droits de l’homme. Vous devez vous souvenir que nous avons suivi de très près ce processus au cours des dernières réunions de ce groupe de travail. Il y a toujours des représentants du CCWG-Responsabilité, le rapporteur du sous-groupe sur les droits de l’homme. Nous avons travaillé également avec des représentants de l’organisation ICANN qui ont expliqué leur travail en cours pour préparer la mise en place de cette valeur

fondamentale au sein de l’organisation ICANN plutôt qu’au sein de la corporation elle-même. À San Juan, on a parlé avec des représentants de l’ALAC du comité consultatif At-Large et de la GNSO sur leur point de vue ou leur opinion par rapport à la mise en œuvre, dans ces organisations, de la mise en place de cette valeur fondamentale.

Et aussi au cours de cette période on a eu des échanges avec les représentants des groupes de travail intercommunautaires sur la responsabilité sociale corporative et les droits de l’homme. Dans ce groupe, il y a des membres de la communauté qui se réunissent, des membres intéressés par les droits de l’homme, qui ont participé très activement aux débats communautaires. Alors tout ceci est présenté comme référence.

Passons maintenant aux questions de fond. Depuis la réunion de San Juan, il n’y a pas eu de modification par rapport aux détails du travail du CCWG-Responsabilité et sur le progrès de ce groupe. Nous allons aborder cela lors de la séance plénière, mais de toute manière, pour résumer, je voudrais dire que dimanche dernier le CCWG-Responsabilité a fini son travail principal. Et maintenant, le rapport principal qui inclut les recommandations et le cadre d’interprétation de la piste de travail 2 sera envoyé aux organisations qui sont à l’origine de ce groupe, dont l’une est le GAC. Alors nous allons recevoir le rapport entre la réunion de Panama et la réunion de Barcelone.

À ce moment-là, nous devons répondre aux recommandations dans lesquelles on inclut la recommandation sur les droits de l’homme. Dès que les organisations qui sont à l’origine de ce groupe auront approuvé les recommandations, si c’était le cas, l’ensemble des recommandations sera envoyé au Conseil d’administration pour qu’il prenne une décision à cet égard, possiblement à Barcelone ou dès que possible après la réunion de Barcelone. Voilà une possibilité.

Dès que le cadre d’interprétation sera approuvé, tel qu’on le demande dans le cadre d’interprétation dans l’organisation ICANN, la corporation et les différentes SO et AC doivent voir comment mettre en place dans leurs propres procédures cette valeur fondamentale des droits de l’homme.

Pour ce qui est des processus d’élaboration de politiques, le CCWG que j’ai mentionné auparavant travaille sur la mise en place de cette valeur fondamentale des droits de l’homme. Il faut que nous menions à bien des débats sur la manière de mettre en œuvre le cadre d’interprétation si nous le faisons dans nos procédures qui sont vraiment très spécifiques et qui ont des délais qui sont vraiment très contraignants parce que nous avons à rédiger un communiqué dans chaque réunion en présence, en face à face. Cela nous limite sur les manières traditionnelles de la mise en œuvre sur les droits de l’homme, pour ce qui est par exemple de l’évaluation de l’impact des

droits de l’homme. Voilà donc certaines considérations sur notre situation actuelle et sur ce qui se passera une fois que le cadre d’interprétation sera adopté par le Conseil d’administration. Sachez que nous, en tant que comité consultatif, nous devons étudier ce document ; nous devons prendre une décision à cet égard. Je veux donc vous inviter. Je veux donc inviter les collègues, s’ils en ont besoin, à présenter leurs commentaires. Autrement, cette séance à titre informatif, est pour que nous soyons au courant du fait que nous devons travailler à Barcelone et que nous devons analyser ce cadre d’interprétation qui sera adopté ou sur le point d’être adopté, et il faudra que nous l’incluions dans notre travail le comité consultatif de l’ICANN.

Je voulais donc savoir s’il y a des commentaires en ce moment. Il y a Brésil.

BRÉSIL :

Merci beaucoup, Jorge. Si nous supposons que ces recommandations seront envoyées aux AC et aux SO, lors de la réunion de Barcelone, et c’est ce que nous espérons pouvoir faire, croyez-vous qu’il y aura des manières pour que le GAC puisse s’occuper de l’analyse de ces recommandations en ce moment pour pouvoir y répondre ? Merci.

JORGE CANCIO : Merci Thiago. J’essaierai d’y répondre. Alors heureusement, je ne suis pas le président du GAC, je ne suis que le coprésident du groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international. Ceci revient à la plénière et au leader. La question y afférente est la suivante : quel serait le travail spécifique de ce groupe de travail sur les droits de l’homme. Ce que j’imagine, c’est que, comme il y a eu un [chrome]- un texte de compromis acceptable pour la recommandation pour l’avis qui a tenu compte au moins a minima des commentaires formulés par certains représentants des pays, le mien, le Royaume-Uni, le vôtre, donc cette recommandation a beaucoup plus de chances d’être adoptée par le GAC pendant cette période intersessions. Donc pendant cette période intersessions, que les collègues du groupe sur le droit de l’homme et le travail sur le droit international commencent à analyser et partager leurs idées pour voir comment pourrions-nous à l’avenir, une fois les recommandations adoptées, comment nous pourrions les mettre en œuvre pour le travail du GAC. Je ne sais pas si j’ai répondu à votre question, mais je crois que nous avons quand même début de réponse.

IRAN : Je crois que la question que Thiago a posée est la suivante : si l’on suppose que tout ceci sera envoyé avant la réunion de Barcelone, je crois qu’il demandait si on pouvait même l’envoyer

bien avant. Je présente mon message au coprésident du CCWG en leur demandant s’ils vont envoyer les informations aux organisations de la charte, parce que je ne sais pas si vous vous souvenez pendant la réunion, pendant cette réunion, il y en avait parmi nous qui voulions l’analyser pendant cette réunion-ci et nous avons reçu une réponse négative. Donc est-ce que cela va être envoyé d’ici peu, dans quelques jours ? J’imagine que la présidente du GAC va s’en occuper.

Mais pour revenir à votre question, Jorge, une fois que nous aurons reçu cela, et suivant la réponse que nous aurons du GAC, à la fin de cette réunion numéro 62, il se peut qu’entre ce moment de l’ICANN 62 et la prochaine réunion, il se peut que nous puissions préparer la discussion formelle dans le groupe de travail sur les droits de l’homme et que nous puissions demander aux membres du groupe de travail quelle est la vision sur ce cadre d’interprétation. Il faudrait que nous leur propositions un mécanisme parce que bon nombre des membres du GAC seront vraiment très pris par leurs activités normales en rentrant chez eux. Il faudrait bien que nous puissions donner un peu plus de dynamisme à ce processus.

Le GAC pourrait peut-être nous aider une fois reçue cette information et que cette information aura été partagée. Donc le GAC pourrait ; ce groupe de travail serait mieux préparé pour réagir et pour travailler dans la prochaine réunion en présence à

Barcelone. Si vous pouviez consulter la possibilité d’avoir ces discussions avec les membres du GAC sur la recommandation, ce serait un signal positif pour qu’il y ait une compréhension plus grande. Mais cela dépendra du résultat lors de la prochaine réunion. Merci.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. Nous prenons bonne note de votre proposition, de votre suggestion. Je pense que ceci rendra plus solide l’avis ou la recommandation. Cela fera partie de ce que le GAC considèrera. Cela dépendra des considérations en Plénière ou nos leaders considèrerons les recommandations de la piste de travail 2. s’il n’y a pas d’objection, sur quoi nous pouvons enfin ramasser nos efforts avant la prochaine réunion en présence, c’est la considération sur les options de mise en œuvre au sein du GAC sur la valeur fondamentale et sur son cadre d’interprétation.

S’il n’y a pas d’autres commentaires là-dessus, nous allons donc continuer notre travail donc pour la période intersessions. Pour récapituler, avant le début de la séance plénière qui aura lieu dans deux minutes, nous dirons que les étapes pour ce groupe de travail sont les suivantes. D’abord, il faut considérer si nous voulons participer au groupe de travail. Si vous voulez le faire, contactez-moi par mail ou bien envoyez un mail à Julia

Charvolen ; faites-nous savoir si vous êtes disposés à prendre une position de direction dans ce groupe de travail. Faites-le savoir ; faites-moi savoir cela et je le communiquerai aussi à Manal et au groupe de direction. Nous allons ensuite communiquer le plan qui existe à l’heure actuelle pour des commentaires et pour des idées sur sa mise à jour.

Et quatrièmement, je vous demande de bien vouloir commencer à considérer des idées pour voir comment le GAC pourrait mettre en œuvre le cadre d’interprétation des droits de l’homme, bien sûr si cela est adopté par les organisations constitutives et le Conseil d’administration. Nous commençons donc à partager des idées sur la liste et nous le ferons pour être préparés au mieux, dans les meilleures conditions pour la réunion de Barcelone. Maintenant, nous abordons d’autres points. Je ne sais pas s’il y a d’autres propositions, d’autres thèmes. S’il n’y en a pas d’autres, nous allons donc clore cette séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]